

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Absents excusés ayant donné procuration : 04
Absent : 00

Date de la convocation : Jeudi 27 août 2026

L'an deux mille vingt-six, **le lundi 31 août à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Julie PONTONNIER, Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESES ; Jean-François SOLA ; Arnaud SAUGERAS.

04 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Vincent PORTOLA a donné procuration à Florence SALESES.
Laurence SAMSON a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.
Christiane ZIEGLER a donné procuration à Jean-François SOLA.

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

DELIBERATION N° 58/2026 RELATIVE A LA TARIFICATION DE L'EVENEMENT MONS EN SCENE 2026

Rapporteur : Madame Solange HOLLARD

Madame le rapporteur explique que la commission extra-municipale Culture organise sur la commune un évènement nommé « Mons en scène », le 06 et le 07 novembre 2026. Plusieurs spectacles animeront ce week-end, dont il convient de fixer un prix d'entrée. Les recettes seront

encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

Monsieur le Maire propose de fixer les prix d'entrée suivants :

- Le spectacle enfants, Les Petites Victoires, interprété par la compagnie Minuscule, sera gratuit.
- Les spectacles, « Le concert à Juli » interprété par la compagnie du Vide, et « Nickel Nicole » interprété par la compagnie Chez Ce Cher Serge, sont au prix de 8€ par personne pour les deux spectacles ou de 5€ par personne pour un spectacle.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'approuver les prix d'entrée ci-dessous :

- Le spectacle enfants, Les Petites Victoires, interprété par la compagnie Minuscule, sera gratuit.
- Les spectacles, « Le concert à Juli » interprété par la compagnie du Vide, et « Nickel Nicole » interprété par la compagnie Chez Ce Cher Serge, sont au prix de 8€ par personne pour les deux spectacles ou de 5€ par personne pour un spectacle.

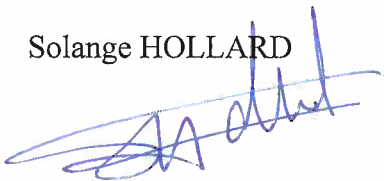
Article 2 :

D'approuver les modalités d'encaissement suivantes : Les recettes seront encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 31 août 2026

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>